

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 02 JUIN 2022

Délibération n°22-06-10

L'an deux mille vingt-deux et le 02 juin, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal de La Chapelle-Villars sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de Membres en exercice : 34
- Nombre de Membres présents : 23
- Nombre de votants : 30
- Date de la Convocation : 18 mai 2022

OBJET : TOURISME - TARIFS DE LA BASE DE LOISIRS : ACCESSOIRES

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL (<i>Pouvoir de Mme Nathalie BÉAL</i>), M. Yannick JARDIN (<i>Pouvoir de Mme Brigitte BARBIER</i>),
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS (<i>Pouvoir de M. Éric FAUSSURIER</i>) -
SAINT-APPOLINARD :	M. Jacques GERY (<i>Pouvoir de Mme Annick FLACHER</i>) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (<i>Pouvoir de M. Philippe BAUP</i>), Mme Véronique MOUSSY, M. Christian CHAMPELEY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL (<i>Pouvoir de Mme Martine MAZOYER</i>) -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	Mme Nathalie BÉAL (<i>Pouvoir à M. Patrick MÉTRAL</i>), Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir à M. Yannick JARDIN</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD, M. Philippe BAUP (<i>Pouvoir à M. Serge RAULT</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i>) -
ROISEY :	M. Éric FAUSSURIER (<i>Pouvoir à M. Philippe ARIÈS</i>) -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER (<i>Pouvoir à M. Jacques GERY</i>) -
VÉRANNE :	Mme Martine MAZOYER (<i>Pouvoir à M. Michel BOREL</i>) -

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET -
PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220602-22_06_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2022

Affichage : 09/01/2020

Lors du conseil communautaire du 28 avril 2022, les tarifs de location des VAE ont été approuvés. Il est nécessaire d'intégrer la location d'accessoires.

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver les nouveaux tarifs pour la base de loisirs (en jaune). Les autres tarifs restent inchangés.

LOCATION MATERIEL DE LOISIRS			
	Remarque	Tarif	
location paddle 1 h	<i>sur le plan d'eau</i>	10,00 €	
location paddle 2 h	<i>sur le plan d'eau</i>	15,00 €	
location canoé 1 h	<i>sur le plan d'eau</i>	8,00 €	
location canoé 2 h	<i>sur le plan d'eau</i>	12,00 €	
Forfait location paddle 10h	<i>sur le plan d'eau</i>	80,00 €	
location VAE	<i>journée</i>	50,00 €	
location VAE	<i>1/2 journée</i>	29,00 €	
location VAE	<i>2 jours</i>	90,00 €	
location VAE	<i>semaine (7 jours)</i>	250,00 €	
location remorque enfant	<i>1/2 journée</i>	15,00 €	
location remorque enfant	<i>1 journée</i>	25,00 €	
location remorque enfant	<i>2 jours</i>	45,00 €	
location siège enfant	<i>1/2 journée</i>	7,00 €	
location siège enfant	<i>1 journée</i>	12,00 €	
location siège enfant	<i>2 jours</i>	20,00 €	
location support smartphone		4,00 €	
location sacoches		5,00 €	
Carte de course d'orientation	<i>l'unité</i>	2,00 €	

* casque & protections

MANIFESTATION BASE DE LOISIRS			
	Remarque	Tarif	
Mise à disposition conteneur		20,00 €	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve les tarifs visés ci-dessus dès notification.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Serge RAULT

Le Président,



Serge RAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220602-22_06_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2022

Affichage : 09/01/2020